

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 03438

Numéro SIREN : 572 102 176

Nom ou dénomination : SOGERES

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2023 sous le numéro de dépôt 1318

SOGERES
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.153.424 euros
Siège social : 6, rue de la Redoute - 78280 Guyancourt
572 102 176 RCS Versailles
La « Société »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 8 DECEMBRE 2022**

Le 8 décembre 2022, à 15 heures, les actionnaires de la société Sogeres se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président.

CINQUIEME RESOLUTION

Constatation de la démission d'un Directeur Général de la Société et nomination de son remplaçant

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Guillaume PESCHARD, à compter du 1^{er} janvier 2023, de ses fonctions de Directeur Général et le remercie pour sa contribution à l'activité de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2023, aux fonctions de Directeur Général de la Société :

Monsieur Mickaël LE BOHELLEC
Né le 7 novembre 1971 à Vannes (56)
Demeurant 7, place Princesse Palatine – 92600 ASNIERES
De nationalité française

Et ce pour la durée restant à courir au mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023.

Monsieur Mickaël LE BOHELLEC exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et sera investi, en application de l'article 11.2 des statuts de la Société, des pouvoirs les plus étendus pour prendre en charge la direction de l'ensemble des activités opérationnelles du segment « Santé Médico-Social » de la Société.

Monsieur Mickaël LE BOHELLEC a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

